

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 09-14684 / 100539  
Sicpa SA, 1373 Chavornay  
fabrication des encres de sécurité  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
84 H  
01.10.2009–30.09.2012 (Renouvellement)

### **Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)**

- 09-14767 / 111352  
Celgene Internationnal Sàrl, 2017 Boudry  
département informatique: intervention de dépannage sur leurs réseaux et  
équipements techniques du groupe Celgene.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
2 H  
01.09.2009–31.08.2012 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

8 septembre 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail